

## *Cérémonie des vœux de la Municipalité*

*Vendredi 6 Janvier 2012*

### *Intervention de Marie Annick DEZITTER*

La coutume est maintenant bien ancrée : le 1<sup>ier</sup> vendredi de janvier est traditionnellement la date que choisit la municipalité pour vous proposer une soirée festive afin de célébrer comme il se doit l'arrivée d'une année nouvelle après des animations de fin décembre particulièrement réussies et appréciées. Cette année encore, vous avez répondu nombreux à notre invitation ; soyez en très chaleureusement remerciés.

Il est traditionnel également que ce soit le 1<sup>ier</sup> adjoint qui ait le plaisir de vous accueillir. Aussi, c'est au nom de l'ensemble des membres de l'équipe municipale que je vous transmets, pour 2012, mes vœux très sincères de joie, de bonheur, de santé et de réussite dans la réalisation de vos projets, pour vous, pour vos proches, et pour toutes les personnes qui vous sont chères.

J'espère que le programme que nous avons préparé pour vous (et que je vous laisserai bien entendu découvrir au fil de la soirée) sera à la hauteur de vos attentes. L'harmonie municipale vous a donné un avant-goût de ce programme, et sans aucun doute avez-vous déjà apprécié la qualité de sa prestation au cours des premiers morceaux joués. J'ai l'habitude de remercier l'ensemble des musiciens en fin de cérémonie, mais cette fois ne sera pas coutume, et c'est dès le début de cette manifestation que je tenais à leur rendre un hommage bien mérité, un hommage à leur travail, un hommage à leur volonté de conforter leur niveau d'excellence, un hommage à leur implication dans la vie municipale en général, que ce soit au niveau des défilés patriotiques, au niveau des différents concerts donnés dans l'année (concerts de printemps, de ducasse, d'automne) ou au niveau d'autres événements festifs organisés par la commune ou par certaines associations (je pense par exemple à leur intervention lors du Téléthon ou encore leur passage dans les rues de la ville lors des fêtes de Noël).

A chaque fois que nous sollicitons la participation des musiciens, ils nous répondent présents ; alors, un grand merci à chacun d'entre eux au travers de cette mise à l'honneur, avec un hommage appuyé à l'intention de Patrice NIMAL qui dirige l'ensemble avec professionnalisme, avec autorité mais toujours avec beaucoup de gentillesse et surtout d'humanité.

C'est aussi grâce à ces diverses qualités que Patrice parvient, au sein de l'Ecole Municipale de Musique, à transmettre sa passion pour la musique aux plus jeunes. On peut dire qu'aujourd'hui, en toute impartialité, l'Ecole d'Avesnes se porte très bien, le nombre d'inscrits étant en augmentation encore cette année, et ceci grâce à l'énergie déployée par son directeur, mais, bien sûr aussi grâce à l'énergie de l'équipe de professeurs qui l'entourent, 12 professeurs talentueux porteurs de dynamisme et d'espoir. Mais voyons en images ce qu'est l'Ecole Municipale de Musique.

#### FILM 6 mn

L'évènement local en ce début d'année 2012 est certainement la création de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, nouvelle communauté issue de la fusion de trois communautés de communes : celle du Pays d'Avesnes, la communauté de communes rurales des Deux Helves, et la communauté des Vallées de la Solre, de la Thure et de l'Helpe. Cette nouvelle entité regroupe 44 communes et représente 31206 habitants ; elle est l'aboutissement de plusieurs années de travail de concertation entre les trois présidents Alain POYART, Damien DUCANCHEZ et Pierre HERBET, et leurs vice-présidents. Très prochainement, les 71 délégués désignés par les conseils municipaux seront installés au sein du Conseil Communautaire. Par contre, et je me permets d'insister sur une réalité peu signalée jusqu'à présent mais qui va transformer la vie démocratique locale, en 2014, les délégués d'Avesnes et d'autres communes au Conseil de Communauté vont être désignés directement par les habitants, au suffrage universel direct, en même temps que les membres du Conseil Municipal.

La constitution de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois n'a pas, et ne va pas bouleverser notre vie quotidienne mais va profondément changer, dans les mois et les années à venir, la gestion de notre commune. Désormais, il sera impossible de dissocier projet communal et démarche intercommunale.

Aussi faut-il revoir notre manière de penser et d'agir. Désormais, pour être efficace, toute action communale devra être réfléchie et conçue en fonction du contexte intercommunal.

Jusqu'à présent, l'action de la Communauté de Communes a été positive pour Avesnes ; je prendrais deux illustrations pour étayer mon affirmation.

Tout d'abord au niveau du développement économique, la communauté de communes a permis l'installation de la Chambre des Métiers Plateau Chémerault ainsi que l'agrandissement de l'Imprimerie de l'Avesnois ; elle permettra dans un avenir très proche l'arrivée de nouvelles entreprises sur le site de l'ancien abattoir Bigard ; c'est toujours la communauté de communes qui met en œuvre le FISAC, Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce ; les fonds ainsi dégagés constitueront des aides précieuses pour les investissements des artisans et des commerçants, ainsi qu'un soutien pour les actions engagées par l'union commerciale Avesnes Passion ; ces fonds permettront également de contribuer au développement de la Foire aux Mouches.

Ma seconde illustration portera sur l'environnement. Avec un système de collecte des déchets ménagers qui est à la fois simple (puisque tous les containers sont sortis le même jour), mais aussi tout à fait écologique (puisque'il permet le recyclage du verre, du papier et des emballages) ; d'autre part, et c'est un argument de poids, le dernier appel d'offres européen garantit la maîtrise du coût de ce système de collecte jusqu'en 2019. Actuellement, nous travaillons en partenariat avec les bailleurs sociaux pour améliorer les conditions de collecte dans l'habitat collectif des quartiers Alsacienne et Verdun.

Avec la création de la nouvelle Communauté de Communes, des services actuellement municipaux vont sans doute être transférés à l'échelon intercommunal : le complexe gymnase – piscine, la bibliothèque, l'office de tourisme, et une partie des actions en direction de la jeunesse. Il convient cependant de préciser que ce transfert se fera très progressivement, sur une période de deux années et que les services actuellement proposés à la population seront tous conservés. Chaque membre du personnel municipal en place verra son statut garanti au sein de la nouvelle communauté de communes. D'un point de vue budgétaire, l'impact sera neutre pour la commune comme pour la communauté de communes par l'effet de la diminution de l'attribution de compensation qui nous est actuellement versée.

La montée en puissance de l'intercommunalité peut certes faire craindre une diminution, voire une disparition du pouvoir des communes, et donc des élus du Conseil Municipal ; telle n'est pas ma vision des choses : nous continuerons d'agir et de décider pour Avesnes, mais en adaptant notre manière de travailler face à cette situation nouvelle.

Les élus municipaux continueront d'agir et de décider pour Avesnes, d'abord au niveau des compétences qui restent communales et qui sont loin d'être négligeables, par exemple les écoles et la voirie.

Ensuite nos pouvoirs d'action et de décision s'affirmeront par l'intermédiaire des délégués au sein du Conseil de Communauté puisque leur nombre a sensiblement augmenté ; au lieu de 4 représentants d'Avesnes, nous passerons à 10, 8 élus de la majorité et 2 de l'opposition, dont un au moins portera une parole et une vision positives de notre territoire, ce dont je me réjouis.

C'est la participation de nos délégués aux commissions de travail de la nouvelle Communauté de Communes qui nous permettra de mettre en œuvre concrètement notre nouvelle vision de l'avenir.

Jusqu'à aujourd'hui, certains élus du Conseil Municipal ont déjà participé ponctuellement à des groupes de travail de la communauté de communes (je pense par exemple à ceux qui ont travaillé sur le devenir de la Maîtrise Boréale, ou dans un autre domaine dans la mise en place du Fisac). Désormais, cela sera institutionnalisé au sein de commissions intercommunales, dont l'une d'entre elle, composée d'un nombre égal d'élus du conseil municipal et du conseil de communauté, fera régulièrement le point sur le fonctionnement des équipements transférés, et sera consultée sur tout projet d'investissement. Ceci constitue une innovation majeure et positive au sein du fonctionnement communautaire.

Il faut se féliciter également de la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale, tout d'abord parce qu'il est le premier établissement de ce type dans le département du Nord, mais aussi et surtout parce qu'il permet d'associer élus communaux et responsables des associations caritatives aux différentes actions engagées. En ce sens, le CIAS devrait constituer un outil particulièrement efficace pour aider à l'insertion des personnes en difficulté, à Avesnes comme dans les autres communes.

Nous avons deux années pour nous adapter à ce nouveau contexte et nous imprégner de cette nouvelle dimension intercommunale ; deux années pour celles et ceux qui, comme moi, souhaitent continuer leur action au service de leurs concitoyens au sein du Conseil Municipal ; s'adapter et s'imprégner de cette nouvelle donne devient même un devoir si l'on veut pouvoir agir efficacement.

Avant de poursuivre le programme festif que j'évoquais au début de mes propos, je tenais à adresser quelques remerciements. Des remerciements très sincères tout d'abord à l'ensemble du personnel municipal qui œuvre à longueur d'année pour le bien être des avesnois, dans des conditions plus ou moins difficiles.

Des remerciements également à tous les représentants des associations qui, par leur dynamisme, contribuent à la vie sociale et culturelle de notre ville. Et sans doute parce que le tissu associatif d'Avesnes est particulièrement dense (nous comptons 125 associations sur la commune), avons-nous jugé important cette année, à la fin du mois de janvier, de les mettre à l'honneur lors d'une cérémonie de vœux qui leur sera consacrée.

Des remerciements à chacun de mes collègues pour leur volonté de maintenir une cohésion efficace au sein de la majorité municipale, et des félicitations à Alain POYART pour sa capacité à y jouer le rôle moteur.

Des remerciements enfin, plus personnels, adressés à Alain, pour la confiance qu'il me témoigne depuis maintenant de nombreuses années dans l'accomplissement de mes fonctions d'adjointe.

Je vous remercie de votre attention.

